

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le quatre juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de St-Ay, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROY.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Stéphanie ALVES (Rouvray-Ste-Croix), Saïd BALAH (Bricy), Rozenn BIZOUARNE (St-Sigismond), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), René DAUDIN (Artenay), Philippe DEFRANCE (Chevilly), Florine DELBARRE (Huêtre), Fabienne LEGRAND (Sougy), Dominique LORCET (Chevilly), Lorraine MARTEAU (Trinay), Myriam MATTIA-TALBO (Artenay), Virginie PAROU (Sougy), Odile PINET (Patay), Virginie SICARD (Gémigny), Christophe LEFEBVRE (suppléant de Sandrine SIMON - Boulay-les-Barres), Sylvie VALENTIN (Villamblain).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Anne BOUGRAIN (Coulmiers), Jean-Yves GUINARD (suppléant d'Aurore CARO - Meung/Loire), Édith CHARDON (Tavers), Florence CHEVRIER (Dry), Claudie COUTURE (Villermain), Jonathan DEROSIER (Meung-sur-Loire), Christophe DEWAELE (St-Ay), Léane FARINA JAVOY (Mézières-lez-Cléry), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUÉRÉ (suppléante de Jean-Luc FOURNIER - St-Ay), Christine FRAMBOISIER (Chaingy), Juanito GARCIA (suppléant d'Yves FROISSART - Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Frank HOVORKA (Beaugency), Brigitte LASNE-DARTIALH (Baule), Maryline MACEDO (Lailly-en-Val), Michèle MAZY-VILAIN (Le Bardon), Vincent MENU (Cléry-St-André), Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce), Aurélien PROVOST (Beauce-la-Romaine), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés), François-Marie VAUXION (Cléry-St-André), Franck VUE (Epieds-en-Beauce),

A donné pouvoir :

- Denis LAVOLÉE (Boulay-les-Barres) à Christophe LEFEBVRE (Boulay-les-Barres)
- Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Léane FARINE-JAVOY (Mézières-lez-Cléry)

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patrice SMEKENS (Rouvray-Ste-Croix), Jean-Marc RIQUET (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Jean-Marie-CORNIERE (Dry), Matthieu LE ROYET (Rozières-en-Beauce).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026
2. Présentation de la répartition des rôles au sein du Bureau
3. Règlement intérieur, indemnités du Président (délibération n°26-15), Conseil de développement
4. CFU 2025 (délibération n°26-16) ; affectation du résultat (délibération n°26-17) ; ligne de trésorerie (délibération n°26-18)
5. Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) : Ecopousse, cycle de sensibilisation énergie-climat, LIFE, Appel à manifestation d'intérêt Objectif Climat 2050, enveloppe Fonds Vert-PCAET
6. Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables Thermiques (COT ENR)
7. Biodiversité (Plant'action 2026 ; BiodiverCiné 2026)
8. Programme LEADER (maquette, composition du comité de programmation)
9. Projet Alimentaire Territorial (rappels des objectifs, actions en cours)
10. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : préparation du bilan mi-parcours
11. Questions diverses

Monsieur le Président remercie les élus pour leur présence et la mairie de St-Ay pour l'usage de la salle. Il constate que le quorum est dépassé. Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2026

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune remarque n'est émise. Le PV est adopté.

2. Présentation de la répartition des rôles au sein du Bureau

Monsieur Stéphane Roy souligne que le modèle de gouvernance des projets du PETR reste en construction en ce début de mandat et indique que la dernière réunion du Bureau a permis de répartir les rôles entre les membres et les VP. Cela répond à l'objectif d'incarner les projets et thématiques mises en œuvre, en lien avec l'agent du PETR en charge du projet. Il rappelle que l'ensemble du Bureau va prendre en charge chaque projet et se montre ouvert aux bonnes volontés des élus du comité syndical souhaitant s'investir dans les projets.

La répartition a été faite de la façon suivante :

- CRST : **S. Roy** (*Y. Bozec*)
- SCoT / urbanisme : **D. Lorcet** (*Y. Bozec*)
- Ressources (budget, finances, RH) : **M. Mazy-Vilain** (*Y. Bozec*)
- Financements UE (LIFE LestGo4climate, LEADER) : **F. Hovorka** (*J. Bentz, P. Foussekis*)
- Communication – mutualisation des savoirs : **B. Lasne-Dartailh** (*équipe*)
- PCAET / COT Enr : **JL Fournier** (*J. Bentz, Y. Bozec + J. Jamka*)
- Evaluation : **O. Pinet** (*Y. Bozec + équipe*)
- Stratégie biodiversité : **Y. Froissart** (*P. Foussekis*)
- Agriculture / PAT : **A. Provost, R. Daudin** (*C. Marchand*)

Monsieur Roy souligne l'importance de valoriser les projets exemplaires qui ont pu aboutir. Il observe que les années 2027 et 2028 seront marquées par des élections nationales, régionales et départementales, lesquelles auront un impact sur les projets mis en œuvre localement.

Monsieur Lorcet (1^{er} vice-président du PETR) constate que la relation que le PETR entretient avec la Région est saine et remercie M. Cuillierier d'avoir su entretenir le dialogue Pays-Région durant sa présidence.

3. Règlement intérieur, indemnités du Président, Conseil de développement

Règlement intérieur

Monsieur Roy constate que le règlement intérieur des élus est un peu ancien et nécessite d'être mis à jour. Il informe que M. Balah (secrétaire du Bureau) a accepté de prendre en charge cette mission. Une proposition de nouveau règlement intérieur sera fait à l'occasion du prochain comité syndical.

Indemnités du Président

Monsieur Roy propose de maintenir les indemnités du Président au niveau qu'elles étaient lors du précédent mandat. Cette indemnité est fixée de la façon suivante : 17 % (vs 29,53% au max) de l'indice terminal 1027 » soit 698,78 € brut et 611,15 € net mensuel.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer à compter du 19 mai 2026, les taux et indemnités de fonction du Président du PETR Pays Loire Beauce : 17 % de l'indice terminal 1027, de verser ces indemnités de façon mensuelle et d'autoriser le Président du PETR Pays Loire Beauce à signer tous les actes afférents à la présente délibération (**délibération n°26-15**).

Il est rappelé en séance par M. Lorcet que les vices-présidents ne touchent pas d'indemnité et n'en font pas la demande.

Conseil de développement

Monsieur Roy note la nécessité de renouveler la composition des membres du Conseil de développement, étant entendu que certaines personnes ne souhaitent plus en faire partie. Il souhaite que chaque tendance du territoire y soit représentée (économie, agriculture, environnement, culture, etc.).

Il appartiendra aux élus de proposer le nom de nouveaux candidats dès lors que le nouveau règlement intérieur sera adopté.

4. CFU 2025 ; affectation du résultat ; ligne de trésorerie

☐ CFU 2025

Madame Michèle Mazy-Vilain (2^{ème} Vice-présidente du PETR) souligne que les communes ont également rencontré en début d'année les difficultés du logiciel Hélios, rendant impossible le transfert des flux comptables et, par conséquent, le fait de délibérer sur le Compte Financier Unique 2025. Elle observe que la participation des EPCI au budget du PETR reste assez modeste et constate le décalage dans le temps concernant le versement des subventions européennes LEADER. Elle présente le CFU 2025 de façon synthétique et informe que le PETR est à disposition pour répondre aux questions des élus. Les chiffres présentés ci-après ont été validés lors du Bureau du 3 février 2026 puis représentés lors du Bureau du 3 juin 2026.

☐ Fonctionnement - dépenses

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2025 (dont DM n°1 et DM n° 2)	CFU 2025	BP 2026
Ch 11	Charges générales	98 643,04 €	98 376,91 €	103 388,35 €
Ch 12	Charges de personnel	235 010,00 €	234 137,50 €	274 830,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	9 460,00 €	9 367,09 €	9 510,00 €
Ch 66	Charges financières	200,00 €	0,00 €	300,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	49 077,35 €	49 071,14 €	39 036,79 €
Ch 023	Virement section Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	33 257,57 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		392 390,39 €	390 952,64 €	460 322,71 €

☐ Fonctionnement – recettes

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	47 016,25 €	0,00 €	0,00 €
Ch 70	Prdts des services du domaine et ventes diverses	5 000,00 €	4 401,06 €	6 100,00 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	313 233,14 €	285 747,54 €	445 399,71 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,46 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 141,00 €	20 119,00 €	8 823,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		392 390,39 €	310 678,82 €	460 322,71 €

☐ Investissement – dépenses

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
D 001	Déficit d'investissement reporté	0 €	0 €	0 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 141,00 €	20 119,00 €	8 823,00 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	57 567,28 €	907,20 €	91 397,24 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	7 000,00 €	592,44 €	9 250,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		91 708,28 €	21 618,64 €	109 470,24 €

☐ Investissement – recettes

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 859,87 €	0,00 €	70 083,45 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 771,06 €	4 771,08 €	350,00 €
Ch 13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	49 077,35 €	49 071,14 €	€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 708,28 €	53 842,22 €	109 470,24 €

A la suite de cette présentation synthétique des éléments du CFU, Monsieur Roy se retire de la salle (et ne prend pas part au vote). Il laisse la présidence à Monsieur Michel Faugouin, lequel soumet au vote les éléments du CFU 2025.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver le compte financier unique 2025 du PETR Pays Loire Beauce et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération (délibération n°26-16).

Compte financier unique 2025		
Fonctionnement	DEPENSES	390 952,64 €
	RECETTES	310 678,82 €
	Déficit de la section	80 273,82 €
Investissement	DEPENSES	21 618,64 €
	RECETTES	53 842,22 €
	Excédent de la section	32 223,58 €

Affectation du résultat

Monsieur Roy reprend la présidence de la réunion et salut le travail réalisé par la précédente équipe et présente les éléments suivants portant sur l'affectation du résultat 2025 sur le BP 2026.

Fonctionnement 2025	Dépenses	390 952,64 €	Investissement 2025	Dépenses	21 618,64 €
	Recettes	310 678,82 €		Recettes	53 842,22 €
	Total :	- 80 273,82 €		Total	32 223,58 €

	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2024)	Résultat de l'exercice N (2025)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	47 016,25 €	- 80 273,82 €	- 33 257,57 €
Investissement	37 859,87 €	32 223,58 €	70 083,45 €

D'affecter la totalité du résultat cumulé de fonctionnement, d'un montant de - 33 257,57 €, en dépense de fonctionnement au compte D002 sur le BP 2026	- 33 257,57 €
D'affecter la totalité du résultat cumulé d'investissement, d'un montant de 70 083,45 €, en recette d'investissement au compte R001 sur le BP 2026	70 083,45 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'affecter la totalité du résultat cumulé de fonctionnement, d'un montant de 33 257,57 €, en dépenses de fonctionnement au compte D002 et d'affecter la totalité du résultat cumulé d'investissement, d'un montant de 70 083,45 €, en recette d'investissement au compte R001 et d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération (délibération n°26-17).

Ligne de trésorerie

Monsieur Roy propose de valider l'ouverture de la 2nd partie de la ligne de trésorerie votée en juillet 2025. En effet, le PETR a débloqué seulement 50 000 € de ligne de trésorerie alors que la délibération initiale indiquait un montant maximum de 100 000 €. L'organisme bancaire avec lequel le PETR est engagé, souhaite une nouvelle délibération. Le comité syndical s'interroge sur le taux de cette ligne de trésorerie. Cette information sera transmise aux membres après vérification par les services du PETR (tx Euribor à une semaine : 0,84%).

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de souscrire à une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € maximum afin de pallier le décalage dans le versement des subventions ; d'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir (délibération n°26-18).

Monsieur Roy propose d'ajouter à l'ordre du jour de la réunion une délibération portant sur la mobilisation du service de remplacement du Centre de gestion du Loiret. En effet, Mme Bouquierourène, assistante de développement-secrétaire-comptable a souhaité quitter son poste au 30 juin 2026. Le processus de recrutement n'a pour le moment, pas abouti. Par conséquent, M. Roy propose que le PETR Pays Loire Beauce ait recours au service de remplacement proposé par le Centre de gestion du Loiret. Le coût de ce service est de 210 € / jour. Les interventions proposées auront lieu les 5 août ; 9, 16 et 30 septembre ; 7, 14, 21 et 28 octobre.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'adhérer au service payant d'aide à l'emploi du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret permettant ainsi de faire appel soit à la mission de remplacement soit à la mission d'accompagnement, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous les avenants et actes à intervenir, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal et d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération (délibération n°26-19).

Monsieur Roy invite les élus à diffuser l'offre d'emploi proposé par le PETR Pays Loire Beauce.

5. Plan Climat-Air-Energie Territorial, Ecopousse, LIFE, Objectif Climat 2050, enveloppe Fonds Vert-PCAET

Julie Bentz, chargée de mission énergie-climat, rappelle que le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) est un document de planification permettant de mener des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique. Il sera mis en œuvre sur les 6 prochaines années du mandat. Elle précise qu'un bilan à mi-parcours aura lieu vers 2028 afin de faire le point sur les actions qui ont abouti et celles restées en suspens.

Madame Bentz rappelle que le programme Ecopousse est mis en œuvre depuis 3 ans sur le territoire. Elle informe que le financement de ce programme par les CEE n'est aujourd'hui pas acté à l'échelle nationale (78% du financement) et précise que les communes (dont certaines classes souhaitent bénéficier du programme sur 2026-2027) seront sollicitées pour le financement du reste à charge sur la période 2026-2027 (environ 200 € par classe).

Madame Bentz informe que les collectivités qui souhaitent s'engager dans une réflexion sur l'adaptation au changement climatique peuvent mettre en œuvre la démarche « Objectif Climat 2050 » (à l'image de ce qui a été fait par la commune de Cercottes). Cette réflexion privilégie les solutions fondées sur la nature et porte sur l'urbanisme favorable à la santé, la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des villes et l'adaptation de l'habitat, la sobriété et les économies d'eau. Elle est financée par l'Agence de l'eau et par la Région Centre-Val de Loire via le CRST.

Madame Bentz indique que le programme LIFE s'est achevé et que le PETR Pays Loire Beauce a sollicité des crédits supplémentaires afin de valoriser du temps passé en début du programme.

Monsieur Roy informe que le PETR Pays Loire Beauce est bénéficiaire d'une enveloppe Fonds Vert-PCAET pour l'année 2026. Doté de 149 443 €, cette enveloppe est fléchée vers les projets portés par le PETR et les EPCI. Le Bureau a retenu le fait de diviser en trois cette enveloppe (CCBL, CCTVL et PETR PLB). Les crédits ont été ventilés de la façon suivante :

Nom du projet	Nom du porteur de projet / maître d'ouvrage	Coût estimatif HT	Dépenses éligibles	Fonds Vert PCAET sollicité	Taux
Création d'une usine de traitement de pesticides	CCBL	976 000 €	222 851,65 €	44 570,33 €	20 %
Création d'un service SPANC	CCBL	17 480 €	17 480 €	5 244 €	30 %
Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Verne à Beauce la Romaine : remplacement du système de chauffage	CCTVL	310 000 €	310 000 €	49 814,33 €	16 %
Animation PCAET	PETR	71 631 €	71 631 €	49 814,34 €	70 %
				149 443 €	

6. Contrat d'Objectif Territorial pour les Energies Renouvelables Thermiques (COT ENR)

L'agent de développement informe que le territoire porte un « Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques » (dit « COT ENR ») (jusqu'au 29 février 2028) permettant de financer les systèmes de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur associés). Madame Quéré, adjointe à St-Ay, souligne que la géothermie sur sondes mise en place sur la MSP (Maison de santé pluridisciplinaire) fonctionne très bien, notamment le système de géocooling qui permet de rafraîchir passivement le bâtiment en période de forte chaleur. Ce système évite d'installer une climatisation. Il est précisé que cette MSP est proposée à la visite le 9 juillet 2026, dans le cadre de la quinzaine organisée par l'ADEME.

7. Biodiversité

Plant'action

Pavlos Foussekis rappelle que ce programme de plantation d'essences locales est mené depuis 2024 et est destiné à tous les acteurs du territoire : agriculteurs, associations, particuliers, communes et entreprises. Il s'accompagne d'une formation sur la plantation avec l'accompagnement de l'association « Arbres en Beauce ». Il souligne que ces arbustes et les éléments de protection associés sont financés entre 50 et 80% par le CRST. Le prochain appel à manifestation d'intérêt se tiendra au 1^{er} trimestre 2027.

Monsieur Roy et Madame Mazy-Vilain notent que ce type de projet peut permettre d'organiser sur les communes des chantiers participatifs avec les habitants et ainsi créer du lien.

BiodiverCiné

Pavlos Foussekis rappelle que le festival BiodiverCiné existe depuis 2021 et a mobilisé près de 600 personnes sur 16 communes du territoire.

8. Programme LEADER

Pavlos Foussekis informe que le programme LEADER 2023-2027 est le 3ème programme porté par le Pays Loire Beauce. Doté d'une enveloppe de 845 000 €, ce programme permet de financer des projets innovants sur les axes suivants :

1. Restaurer et gérer les écosystèmes dans leurs diversités
2. Favoriser le développement de filières locales environnementales
3. Développer la sobriété énergétique et les énergies renouvelables en faveur d'une transition décarbonée
4. Culture de proximité et participation citoyenne en faveur des transitions durables et rurales
5. Valoriser le terroir par l'alimentation locale et le tourisme durable
6. Coopération en région Centre-Val de Loire
7. Coopération nationale et internationale

Monsieur Roy invite les élus qui ont des projets à se rapprocher de l'équipe du PETR afin d'identifier les éventuelles possibilités de financement.

9. Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Charline Marchand, chargée de mission alimentation, indique que le PAT vise à fédérer plusieurs acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation. Elle indique que le diagnostic est en cours d'élaboration et qu'il sera présenté fin 2026. Elle informe que le questionnaire envoyé aux 48 communes, a pour le moment, obtenu 19 réponses. Elle précise qu'un questionnaire destiné au grand public sera très prochainement diffusé, ceci dans l'idée d'évaluer les habitudes alimentaires des habitants du territoire. Enfin, elle informe que le groupe de travail « alimentation » réunit une cinquantaine de membres (Chambre d'agriculture (45 & 41), PAT Mangeons Loiret, élus, BioCentre, Gabor 45 et Gablec 41, CCBL et CCTVL, SAGE Nappe de Beauce, DRAAF Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Loire, CUMA du Loiret, SAFER, producteurs, habitants, etc.).

Mme Marchand informe que la réunion de rendu portant sur l'expérimentation « menus EGALIM » (suivi par Chevilly, Dry et St-Ay) se tiendra le 2 septembre à 10h00 en salle des mariages de St-Ay). Cette restitution est ouverte à tous.

10. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : préparation du bilan mi-parcours

Monsieur Roy rappelle que le CRST 2023-2029 dispose de 8 600 000 € de crédits régionaux. Il précise que 72% de cette enveloppe a déjà été engagé. Monsieur Roy informe que le territoire devra réaliser en 2026 le « bilan mi-parcours » (dit « BMP »), ceci dans l'objectif de :

1. Faire un point sur les projets soutenus, les axes d'intervention sollicités (énergie, mobilité, etc.), les points négatifs et les points positifs
2. Proposer à la Région une nouvelle maquette financière pour la période 2026-2029 en fonction des crédits disponibles, des projets matures, des priorités du territoire (santé, énergie, etc.)


Il invite les communes qui ont des projets matures à se rapprocher du PETR pour évoquer les éventuelles opportunités de financements.

11. Questions diverses

Le prochain Bureau est fixé au lundi 7 septembre 2026 – 18h00 (Gidy). Il fixera la prochaine réunion du comité syndical (fin septembre – début octobre).

Monsieur le Président remercie M. Le maire de Saint Ay pour son accueil, l'ensemble des présents pour leur participation et les invite au pot de convivialité. La séance est levée à 19h35.

Le Président
Stéphane ROY



Le secrétaire de séance
Michel FAUGOUIN

